



Déclaration préalable de l'Unsa Education
au CTSD 1^{er} degré du vendredi 10 avril 2020

Mr l'Inspecteur d'Académie,

C'est une crise sans précédent que notre pays traverse actuellement. Personne n'y était préparé et pourtant en quelques jours, les personnels, quelles que soient leurs fonctions, ont trouvé les moyens de continuer à œuvrer pour leurs élèves et leurs familles. Après quatre semaines de confinement, les repères sont difficiles à trouver et il faut sans cesse s'adapter dans cette situation jamais connue. Cela ne se fait pas sans difficultés et c'est au prix de beaucoup d'investissement et de persévérance que le service aux élèves et aux usagers peut être rendu le mieux possible. L'UNSA Education salue l'investissement de l'ensemble des personnels au service de la continuité pédagogique et du fonctionnement administratif de notre institution. Rappelons que si ces continuités pédagogique et fonctionnelle peuvent être maintenues, cela ne tient qu'à l'énorme travail de tous les personnels qui n'hésitent pas à utiliser leur propre matériel et ne comptent pas leur temps pour garder ce lien précieux avec tous les usagers de l'école. Certains d'entre eux, sur la base du volontariat, ont également décidé d'encadrer les enfants des personnels soignants. L'UNSA Education salue leur dévouement.

Dans notre ministère, à un moment où l'unité nationale est essentielle, nous ne demanderons pas immédiatement des comptes. Il y aura un temps pour cela. Néanmoins, nous voulions dénoncer ici la communication incessante du gouvernement disant que tout est prêt et que tout fonctionne alors que notre réalité est bien différente, les propos totalement déplacés d'une porte-parole à l'égard de nos collègues, propos que nous ne reprendrons pas ici tellement ils sont insultants pour toute une profession qui se mobilise sans compter génèrent une véritable défiance chez les personnels.

Autre exemple de communication dans le seul but d'un affichage médiatique : la carte scolaire du premier de degré. Le ministre a surpris tout le monde en annonçant qu'aucune fermeture n'interviendrait dans les communes de moins de 5000 habitants et qu'aucun taux d'encadrement ne serait dégradé dans les autres communes. Comme l'Unsa Education le demandait, une enveloppe supplémentaire vient d'être débloquée. L'Unsa Education souhaite qu'elle permette de répondre à certaines situations tendues dans le département, suite aux premières mesures proposées dans les documents préparatoires.

En effet, malgré cette dotation supplémentaire la crainte demeure de voir encore disparaître des postes de Rased, déjà précédemment décimés durant le quinquennat Sarkozy. Les aides apportées aux élèves issus de certains secteurs géographiques excentrés, tels que le Pélussinois, vont être de plus en plus difficiles à mettre en place alors même que les besoins ne cessent de croître. Le nord du département se retrouvera dépourvu, l'an prochain, de personnels « ressources » pour les élèves malentendants alors que de réelles solutions ont pu être mises en place ces derniers mois par la présence sur le terrain d'un EMPR spécialisé. De même, le vivier de remplaçants risque lui aussi d'être réduit.

Au niveau de l'éducation prioritaire, les moyens alloués n'étaient déjà pas à la hauteur pour permettre la mise en œuvre des dédoublements en GS et des limitations à 24 élèves en GS, CP et CE1 ailleurs. L'Unsa Education vous interroge donc, Mr l'Inspecteur d'Académie, sur l'accueil des élèves de maternelle en éducation prioritaire : le dédoublement des GS en REP sera-t-il déployé dans la Loire à la rentrée prochaine ? L'accueil des deux ans dans ces écoles sera-t-il toujours favorisé dans notre département ?

La non prise en compte des élèves d'Ulis dans les effectifs globaux, par ailleurs contraire à la loi pour une école de la confiance, compromet leur inclusion dans les classes ordinaires. De plus, les directeurs d'écoles ayant une ULIS dans leur école voient leur gestion administrative forcément alourdie par les tâches incombant à ce dispositif (ESS en plus grand nombre, rencontres préalables avec les familles,...). Une décharge supplémentaire ne pourrait-elle pas être octroyée à ses directeurs (-trices) afin de les épauler dans ces tâches chronophages ?

L'Unsa Education demande également d'augmenter de façon importante le nombre de places aux concours de recrutements 2020. Les emplois créés pour la rentrée prochaine devront être pourvus. Pour le SE-Unsa, ils doivent l'être par le recrutement de professeurs au statut de professeurs stagiaires et non de contractuels.

Les collègues enseignants stagiaires vivent actuellement une situation extrêmement anxiogène entre continuité pédagogique, validation du M2 et mutations intra académiques. Alors que de nombreuses visites de titularisation n'avaient pas encore été réalisées, dans quelles conditions seront-ils évalués ? Sur quels critères sera prononcée leur titularisation ? Comment seront accompagnés les collègues qui avaient encore besoin de temps pour acquérir toutes les compétences que leur métier exige ? Sur ces différents points, l'UNSA Education demande que des réponses claires leur soient adressées rapidement pour les rassurer. Nous demandons également que les collègues stagiaires les plus fragiles dans l'exercice du métier bénéficient d'un renouvellement de stage, et qu'aucun licenciement ne soit prononcé à leur encontre, lors des jurys de titularisation. Ces collègues ne doivent pas être pénalisés parce qu'empêchés d'exercer leur métier, par un virus qui a mis à mal tout un pays.

En ce qui concerne le mouvement des personnels 2020, l'Unsa Education ne peut que déplorer les conséquences de la loi de transformation de la Fonction Publique. Le travail efficace mené depuis de nombreuses années entre les organisations syndicales et l'administration est ainsi complètement remis en cause, sans raison valable. De plus, l'Unsa Education dénonce le fait que toutes les règles du mouvement ne soient pas connues à l'avance par l'ensemble des personnels (affectations par extensions par exemple) et que l'administration ne soit pas en capacité d'y apporter une réponse claire. Les lignes directrices de gestion académique balayent les spécificités locales qui permettaient aux collègues une prise en compte de leur situation (bonification nommée d'office). Enfin, l'Unsa Education s'interroge plus particulièrement sur la bonification REP/REP+ des personnels itinérants. S'ils exercent plus de 50% de leur service en EP, pourront-ils en bénéficier ?

Pour terminer, l'Unsa Education s'interroge sur la carte des REP et REP+. Après la remise d'un rapport le 5 novembre dernier, le ministre de l'Éducation Nationale s'est dit favorable à une refonte de la carte du réseau prioritaire, mais pas avant ... 2021. À l'échelle locale, certains établissements se retrouvent actuellement dans des situations particulièrement difficiles, telles que les écoles stéphanoises de la Métare Cottencière, de la Montat, du Petit Coin ou encore de Monthieu mais encore certaines écoles de Rive de Gier ou d'Andrézieux-Bouthéon pour ne citer qu'elles. Une grande partie de ces élèves sont issues de familles rencontrant des difficultés économiques et sociales importantes. Un certain nombre d'entre eux sont allophones et se retrouvent dans des classes très chargées, à l'heure où le Ministre vante les mérites de ces classes dédoublées dans les REP. Un accompagnement particulier est-il prévu pour soutenir les équipes qui présentent toutes les caractéristiques d'établissements en éducation prioritaire ?

Mathilde Point, Bertrand Boiron et Maëlle Laurent

Pour l'Unsa Education